



# L'art de juger

Comment concilier maîtrise du jugement et disponibilité à la complexité du réel ? C'est à cette tension que le présent développement voudrait répondre.

## **PARTIE I – Le jugement droit passe nécessairement par la maîtrise des règles de l'art.**

### **I.1 – L'art commence là où le jugement naturel échoue : la méthode contre l'opinion**

- Descartes, *Discours de la méthode*, constat initial sur la divergence et la fragilité des opinions, alors que le « bon sens [serait] la chose du monde la mieux partagée », et nécessité d'une méthode.
- Pascal, *Pensées*, « Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité en deçà des Pyrénées, mensonge au -delà ».

### **I.2 – L'art de juger passe par des méthodes : logique, loi, délibération contradictoire...**

- Aristote, *Rhétorique* et *Topiques* : méthode de la délibération judiciaire par une confrontation des *endoxa*.
- Michel Villey, importance de la *disputatio* dans le droit
- Sydney Lumet, *12 Hommes en colère*, 1957 : examen systématique des témoignages et des partis pris pour déceler les biais, les préjugés (racisme, conflit personnel avec son fils, volonté de se faire valoir). Ne permet pas de trouver la vérité, mais d'écartier un certain nombre d'erreurs et d'instaurer un **doute raisonnable**.
- La procédure judiciaire moderne est construite sur ces fondements.

### **I.3 – L'art de juger passe par une forme : celle de l'énoncé, celle du rituel, du cadre...**

Forme de l'énoncé : un art de la parole (nécessaire dans la bonne réception du jugement)

- Jacqueline de Romilly, *Pourquoi la Grèce ?* : rappelle que la rhétorique, art de l'éloquence, de la persuasion tire son origine du judiciaire (procès en Sicile pour restituer les terres spoliées à la chute des tyrans, Corax et Tisias publient le premier manuel de rhétorique pour aider à plaider sa cause). (Cela ferait une excellente accroche pour l'introduction).
- Molière, *Le Misanthrope*, 1666, Célimène est une virtuose du discours, art de la « pochade », du portait condensé, du trait, du retournement, de la chute...

#### Forme du rituel judiciaire

- Garapon, *Bien juger* : le rituel judiciaire comme condition d'efficacité du jugement (décorum, cadre, solennité, symbolisme...). A compléter éventuellement avec Girard (*La Violence et le Sacré*) pour montrer l'importance de faire sentir le poids de toute la société dans le jugement (vengeance publique) pour empêcher la réciprocité violente de la vengeance individuelle.

La méthode, la discipline, la *technè* sont indispensables pour écarter un certain nombre d'erreurs. Sont-elles pour autant une garantie de vérité ?

- Clouzot, *La Vérité*, montre les excès de la théâtralisation, le devenir spectacle du jugement, le voyeurisme, qui ne mène pas à la justice mais au suicide de Dominique.

---

## **PARTIE II – Cette maîtrise des règles de l'art peut se retourner contre la vérité.**

Le jugement est une tension permanente entre l'universel, le général, le cadre, les lois... et le particulier, l'unicité de chaque cas. L'excès de *technè*, de maîtrise, peuvent en faire des fin en soi jusqu'à faire écran à la vérité, de diverses manières.

### **II.1 – Les virtuoses du jugement peuvent en faire un instrument de pouvoir (Sophistes, Phariséens)**

- Platon, *Gorgias* : les Sophistes, Protagoras, « L'homme est la mesure de toute chose »
- Évangiles, Phariséens, Scribes, docteurs : ceux qui connaissent et maîtrisent la Loi mosaïque, et croient détenir la vérité. Saint Jean, Chapitre 9, Guérison de l'aveugle né, la loi fait obstacle à la vérité (le Christ, qui se révèle à travers le miracle) : s'il a guéri le jour du Sabbat c'est que ce n'est pas au nom de Dieu. [Attention à bien prendre les distances nécessaires quand vous êtes sur ce genre de références : dans l'économie



du texte, le Christ=la Vérité, mais ne présentez pas ça comme un fait...]. Dialectique de l'aveuglement et de la lumière.

- Jean de La Fontaine, *Fables*, « Les Animaux malades de la Peste » : sophismes du Renard pour flatter le lion et se protéger, le « loup quelque peu clerc » (savant, initié) qui excite la foule...
- Sophocle, *Œdipe roi*, il est le « tyran » de Thèbes parce qu'il a répondu à l'énigme de la Sphinge, il sait ce qu'est l'homme (savoir général, question universelle), ce qui l'emplit d'hubris et le rend aveugle à son propre cas (particulier). Se pose en enquêteur compétent, en sauveur, en accusateur (Tirésias, Créon) et enclenche ainsi la « machine infernale » (Cocteau) de la tragédie.
- Molière, *Le Misanthrope*, Célimène met sa virtuosité au service de son prestige et sert peut-être son amour propre avant tout. Alceste se prend pour un juge inflexible, l'honnêteté incarnée et s'aveugle sur lui-même et ses motifs (amour propre également).

## II.2 – La technique trop rigide tend à écraser le réel : *summum jus, summa injuria*

- Cicéron, « *Summum jus, summa injuria* »
- *Rois I*, Chapitre 3, Jugement de Salomon : l'ordre de « couper l'enfant en deux » symbolise l'incapacité d'une logique arithmétique face à la vie, son potentiel de destruction.
- Kafka, *Le Procès*, « Chez Kafka, l'institution est un mécanisme obéissant à ses propres lois qui ont été programmées on ne sait plus par qui ni quand, qui n'ont rien à voir avec des intérêts humains et qui sont donc inintelligibles. » (Kundera, *Art du roman*).

## II.3 – La virtuosité peut servir le lyrisme, le plaisir de la forme, du récit, la subjectivité.

- Victor Hugo illustre très bien la conception romantique de l'artiste inspiré, élu des dieux, qui devient prophète et juge, jusqu'à guider le peuple vers la lumière. Voir notamment *Les Rayons et les ombres*, dans « Fonction du poète » : « Dieu parle à voix basse à son âme » etc. Illustre le risque de la virtuosité langagière au service d'une subjectivité, d'une sensibilité particulière.
- Kundera, *Art du roman* (entre autres) : souligne le risque du lyrisme, du plaisir des mots, des émotions, du récit.



Ce lyrisme menace le procureur ou le juge, qui peut préférer un beau récit bien ficelé, net dans son jeu de causes et de conséquence, à la complexité du réel, souvent contingent et inexplicable.

- Albert Camus, *L'Étranger*, récit en deux parties, la première est celle du quotidien, de la contingence, de l'inexplicable. La seconde de la Justice qui met en récit, *re-présente* (Champigny), crée **artificiellement** des liens de causalité.
- Émile Zola, *La Bête humaine*, le juge Denizet est convaincu d'être un artiste du jugement, virtuose de la « psychologie criminelle ». Sûr de ses lumières, il reconstitue une vérité dans son crâne, tisse un récit d'une rationalité éclatante qui accuse Cabuche, et passe complètement à côté de la vérité (la culpabilité de Roubaud).

### **PARTIE III – L'art accompli de juger dépasse donc la technique : il s'agit de se laisser enseigner, transformer par ce qu'on juge.**

#### **III.1 – Le jugement accompli passe par une attention au vivant.**

- *Rois I*, Chapitre 3, Jugement de Salomon : deuxième moment, le « cœur écoutant/intelligent » est sensible au cri de la vraie mère qui l'identifie. Notons que celle-ci s'écarte de son droit naturel – « donnez-lui l'enfant » – détour nécessaire pour parvenir à la vérité.
- Michel Villey, *Nouvelle rhétorique et droit naturel*, 1976 – le droit est dans la cause, dans le cas particulier, non dans les lois.

« Toutes ces choses que l'on appelle droit ont une existence préalable aux règles écrites qui les expriment. Un texte bien connu du Digeste (50. 17. 1) nous dit que c'est du droit existant qu'on tire la règle juridique : *Ex iure quod est regula fiat*. Avant qu'on l'exprime dans des lois, il est, au sein de la société, et même, d'après un autre texte, dans chaque cause particulière ; *ius in causa positum est*. Il est, non dans un monde verbal ou de propositions, et pas non plus dans un monde d'idées séparées, désincarnées, platoniciennes, mais dans le réel, dans la nature. »

- Dostoïevski, *Crime et Châtiment*. Porphyre Pétrovitch, procureur enquêteur n'enferme pas Rakolnikov dans un récit précocé. Il l'observe, le teste, ouvre des espaces d'expression, suggère, et finit par laisser la vérité s'exprimer d'elle-même. Il apparaît ainsi comme un double de l'écrivain dans son œuvre, qui laisse évoluer ses personnages, en fait des « egos expérimentaux » (Kundera) pour laisser une vérité



s'exprimer à travers eux, qui n'est pas la vérité de l'auteur, ses convictions, ses idées, mais la vérité du roman, qui explore les possibilités de l'humain, la « carte de l'existence ».

### **III.2 – Le jugement vrai, comme l'œuvre d'art, est vecteur de plaisir.**

- Aristote, *Poétique*, plaisir de la *mimesis*. Quand l'imitation (du poème notamment) touche son objet, cela provoque du plaisir, le plaisir de la connaissance qui passe essentiellement chez l'homme par la re-connaissance.
- Molière, *Le Misanthrope*, c'est ce plaisir du vrai qui enchante les auditeurs de Célimène et les spectateurs de la pièce de Molière. Célimène, juge de ses pairs, est un double de Molière dans une mise en abyme remarquable. Avec la pièce, le poète comique nous fait entrer dans son atelier. Le rire devient alors un signe que le jugement touche juste. (Attention, ce n'est pas vrai de n'importe quel rire). Le spectateur devient co-juge et reconnaît une vérité humaine dans les portraits verbaux présentés.

### **III.3 – La littérature apparaît comme un art de juger en soi, et une propédeutique au jugement réel.**

On peut reprendre ici toutes les références littéraires évoquées plus haut. Et compléter avec

- Olivier Rey, *Le Testament de Melville*, la littérature permet d'enrichir notre répertoire symbolique, et nous donne la « grâce de l'attention » au monde. Elle permet de « voir ce que l'on voit » (Charles Péguy).
- Proust, *Le Temps retrouvé* : la littérature (et l'art) rend la vie dérobée par l'utilitarisme, les passions, les nomenclatures, etc. Elle « développe » « les clichés » de nos impressions, nos souvenirs, qui sans elles resteraient invisibles. Elle permet en outre d'élargir l'horizon en communiquant la vision singulière de l'artiste par son style.
- Matha Nussbaum, *Poetic Justice*, à ce titre, il faut inclure la littérature dans la formation des juristes, magistrats, etc. pour compléter la rationalité d'une intelligence émotionnelle indispensable à une compréhension élargie du monde.

#### Conclusion :

- Les règles de l'art, la méthode, la technique sont indispensables pour écarter un certain nombre d'erreurs qui menacent toujours le jugement.
- Mais elles sont insuffisantes à trouver la vérité. Pire, la virtuosité peut être mise au service d'intérêt personnels, devenir une fin en soi, ou aveugler le juge qui croit maîtriser l'universel et ne voit plus la singularité des cas.



- La dimension esthétique de l'art peut alors nous éclairer : il s'agit de dépasser la technique pour prêter une attention permanente à la réalité, se laisser informer, transformer par elle, dans une recherche permanente de vérité. La littérature est un lieu privilégié pour développer sa sensibilité au réel dans toute sa complexité.
- Plus qu'une technique, l'art de juger devient alors une vertu, *la phronesis* d'Aristote.

